

la lecture d'une proclamation réactionnaire du comité central de l'Hérault. Le 23 vendémiaire an IV, Carpentier passa au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en l'an VI. Il demeurait alors à Paris « rue Serpente, n° 16 ». On perd sa trace à partir de cette époque. Atteint par la loi de 1816, il mourut en exil.

**CARPENTIER** PIERRE-JACQUES-FRANÇOIS, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Orville (Orne), le 27 juin 1759, mort à une date inconnue, appartenait à la magistrature. Procureur impérial à Louviers, il fut élu, le 8 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 60 voix sur 73 votants. Là se borna son rôle politique.

**CARPENTIN** (JULES DE), député de 1837 à 1839, né à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), le 22 août 1783, mort à Abbeville (Somme), le 15 décembre 1841, propriétaire à Abbeville, maire de cette localité et conseiller général de la Somme, débuta dans la carrière politique en 1837. Il posa sa candidature le 29 juin, dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Abbeville, et obtint 51 voix contre 139 accordées à l'élu, M. Renouard, qui se trouvait soumis à la réélection par suite de sa nomination au poste de conseiller à la cour de cassation. M. de Carpentin fut plus heureux le 4 novembre de la même année, et fut élu dans le même collège par 210 voix (366 votants, 537 inscrits). Il fit partie, dans la session de 1838-39, de la majorité ministérielle, et ne fut pas réélu aux élections suivantes. Une *Biographie des députés* dit de lui : « M. de Carpentin vient de dire adieu à la vie politique : il n'a pas brillé, dans cette carrière d'un bien vif éclat, et le seul fait qui lui ait valu quelque célébrité pendant le cours de ses dix-huit mois de législation, c'est que, le jour même où il arrivait à Paris pour aller siéger au Palais-Bourbon, il recevait et acceptait la décoration de la Légion d'honneur. »

**CARQUET** (FRANÇOIS), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et membre du Sénat, né à Moutiers (Savoie), le 22 novembre 1810, avocat, docteur en droit, ancien député au Parlement sarde jusqu'à l'annexion, fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Savoie à l'Assemblée nationale, le 1<sup>er</sup> sur 5, par 20,527 voix (38,875 votants, 66,544 inscrits). Il fit partie de la gauche modérée et vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, pour le retour à Paris, contre le pouvoir constituant, contre l'acceptation de la démission de Thiers, contre le gouvernement du 24 mai, contre le septennat, contre l'état de siège, contre la loi des maires, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour la Constitution de 1875. M. Carquet était, depuis le 8 octobre 1871, conseiller général de la Savoie pour le canton de Bourg-Saint-Maurice. Rentré dans la vie privée après la législation, il reparut au parlement, le 8 janvier 1882, comme sénateur de la Savoie, élu par 306 voix sur 503 votants. Il a voté avec la majorité du Sénat : pour la loi nouvelle sur le serment judiciaire (1882), pour la réforme judiciaire (1883), pour le rétablissement du divorce (1884), pour les crédits du Tonkin, pour le ministère Ferry, et, plus récemment, pour l'adoption de la nouvelle loi militaire. Dans la dernière session, il s'est prononcé, pour le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), pour la loi Lisbonne restrictive de la liberté de la presse (18 février), pour la procédure à suivre devant le Sénat

pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (29 mars, affaire du général Boulanger)

**CARRA** (JEAN-LOUIS), membre de la Convention nationale, né à Pont-de-Veyle (Ain), le 11 mars 1742, exécuté à Paris, le 31 octobre 1793, était d'une famille pauvre, qui lui fit commencer ses études. Une accusation de vol, qui ne fut jamais prouvée, l'obligea, tout jeune, à quitter son pays : il erra longtemps en Allemagne, et parvint à se placer comme secrétaire chez un hospodar de Moldavie; puis il revint en France, et remplit les mêmes fonctions auprès du cardinal de Rohan qui obtint pour lui, du cardinal de Brienne, un emploi à la bibliothèque du roi, peu de temps avant la Révolution. Il ne tarda pas à jouer un rôle politique. Après avoir coopéré, en 1789, à la rédaction du *Mercur national*, ou *Journal d'Etat et du citoyen*, il devint, avec Mercier, le principal rédacteur d'un journal intitulé : *Annales patriotiques*, qui eut un succès prodigieux, et valut à Carra dans toute la France, une rapide popularité. Nommé électeur du district des Filles-Saint-Thomas, il provoqua l'établissement de la commune, celui de la garde bourgeoise, et prit une part importante aux discussions du club des Jacobins : Carra fut de ceux qui contribuèrent le plus à faire adopter l'idée d'une déclaration de guerre à l'empereur Léopold, pour laquelle il ne demandait que cinquante mille hommes, douze presses et du papier (1790). Il parla et écrivit contre les « intrigants et les contre-révolutionnaires qui entravaient les efforts des réformateurs, » publia en 1792, une liste de proscription sous ce titre : *Liste des députés ministériels*, et proposa d'armer le peuple de piques. Il fut encore l'un des chefs de l'insurrection du 10 août, dont il avait tracé le plan. Le 8 septembre, il fit hommage à l'Assemblée d'une tabatière en or, présent du roi de Prusse, à qui il avait dédié un de ses livres, et demanda qu'elle fût employée à faire la guerre à ce prince. Élu membre de la Convention non pas dans deux départements, comme l'ont répété jus qu'ici tous les biographes, mais dans six, il eut à opter entre : le département de Saône-et-Loire, qui l'avait élu le 5 septembre 1792; le Loir-et-Cher qui l'avait élu le même jour, par 243 voix sur 277 votants; l'Eure, le 6 septembre (343 voix sur 570); la Charente, le 6 septembre (330 voix sur 510); les Bouches-du-Rhône, le 8 septembre (691 voix sur 706); et la Somme, le 8 septembre (348 voix sur 410). Carra opta pour le département de Saône-et-Loire, siégea d'abord au côté gauche de l'Assemblée, dénonça les opérations du général Montesquiou, qui n'avancait pas en Savoie assez rapidement à son gré, défendit Westermann, et prit plusieurs fois la parole sur les questions militaires. Lors du procès de Louis XVI il s'exprima en ces termes, au 2<sup>e</sup> appel nominal : « Citoyens, comme la mesure d'appel au peuple peut être un moyen dangereux, que l'ombre d'un roi m'a toujours paru dangereuse pour la liberté, comme nous avons quatre ou cinq cent mille citoyens sur les frontières qui ne pourront pas se trouver aux assemblées primaires; comme je vois dans cet appel au moins un moyen de guerre civile, je dis non. » Au troisième appel nominal, il vota la mort : « En vertu de la déclaration faite par la Convention, que Louis Capet est convaincu de conspiration contre la liberté et l'attentat contre la sûreté générale de l'Etat; en vertu de la loi qui applique la peine de mort à ce genre de crime; pour satisfaire aux principes qui sont la vraie politique des nations; pour l'instruction des

peuples dans tous les lieux, et pour l'effroi des tyrans, je vote pour la mort. » Malgré l'étalement quelque peu théâtral de ses sentiments démocratiques, sa liaison avec Roland, qui l'avait établi garde de la Bibliothèque nationale, et avec Brissot, ses relations avec le prince de Brunswick et avec Dumouriez, le rendirent des plus suspects au parti de la Montagne. Les dénonciations se multiplièrent contre lui. Marat, Couthon, Robespierre le firent rappeler d'une mission à Blois, le 12 juin 1793. Compris au nombre des quarante-six députés accusés par Amar, mis en jugement et condamné à mort avec les Girondins, par suite des événements du 31 mai, il fut exécuté le 31 octobre 1793. Carra, qui avait surtout des visées diplomatiques, avait publié un grand nombre de travaux, parmi lesquels : *Système de la raison ou le Progrès de la philosophie* (Londres 1775); *Essai particulier de politique, dans lequel on propose un partage de la Turquie européenne* (1777); *Histoire de la Moldavie et de la Valachie* (1778); *Histoire de l'ancienne Grèce* (1787); *Un petit mot de réponse à M. de Calonne* (1787); *Projet de cahier pour le tiers-état de la ville de Paris* (1789); *Mémoires sur la Bastille* (1790); etc.

**CARRÉ** (PIERRE-LOUIS-ALEXANDRE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1815 à 1820, né à Lanouée (Morbihan), le 8 mai 1768, mort à une date inconnue, riche propriétaire de forges à Plémet, fit partie, aux Cent-Jours, de la Chambre des représentants, où il avait été élu par l'arrondissement de Loudéac, le 13 mai 1815, avec 56 voix sur 92 votants et 155 inscrits. Depuis lors, il fut successivement réélu à la Chambre dite « introuvable », par le collège de département des Côtes-du-Nord, avec 216 voix (231 votants, 289 inscrits) (il y vota avec la minorité libérale), puis, après la dissolution, à la Chambre nouvelle (4 octobre 1816), par 129 voix (208 votants, 274 inscrits). Il siégea alors au centre gauche, et se prononça, avec les constitutionnels, dans la session de 1819, contre les lois d'exception; il fut aussi des 95 qui protestèrent contre le nouveau système électoral. Carré fut député jusqu'en 1820.

**CARRÉ** (GUILLAUME-MARIE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Bruyères-le-Châtel (Seine-et-Oise), le 27 décembre 1770, mort à une date inconnue, était propriétaire à Bruyères, et devint, le 11 mai 1815, représentant de Seine-et-Oise à la Chambre des Cent-Jours : le collège de département lui donna 47 voix sur 76 votants et 226 inscrits. Il marqua peu dans cette courte législature.

**CARRÉ** (FÉLIX-PIERRE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Laval (Mayenne), le 5 novembre 1794, mort au Rocher, près Langast (Côtes-du-Nord), le 17 février 1866, se livra d'abord à l'agriculture, particulièrement à l'élevage des chevaux. D'opinions libérales, il fit quelque opposition dans son pays à la Restauration et au gouvernement de Juillet, et fut, le 23 avril 1848, élu par les Côtes-du-Nord le 9<sup>e</sup> sur 16, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, avec 80,564 voix (144,377 votants, 167,673 inscrits). Membre du comité de la marine, il vota avec la fraction la plus modérée du parti démocratique : le 9 août 1848, pour le rétablissement du cautionnement; le 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc; le 1<sup>er</sup> septembre, contre le rétablissement de la contrainte par corps; le

18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, contre l'aumône de Grévy; le 2 novembre, contre le droit au travail; le 27 décembre, pour la suppression de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, contre la proposition Râteau; le 21 mars, contre l'interdiction des clubs; etc. Adversaire de la politique de l'Élysée, il avait accentué ses votes dans le sens républicain après l'élection du 10 décembre. M. F. Carré ne fut point réélu à l'Assemblée législative.

**CARRÉ** (FRANCK-PAUL-FRANÇOIS-EMILE), dit FRANCK-CARRÉ, pair de France, né à Montmorency (Seine-et-Oise), le 21 septembre 1800, mort à Crecamps (Pas-de-Calais), le 23 juin 1862, entra dans la magistrature en 1824; il était en 1828 substitut près le tribunal de Fontainebleau. Il se rallia au régime issu de la révolution de Juillet, et le zèle particulier qu'il apporta à le servir, de préférence dans les questions politiques, le désigna à l'annexion du parti démocratique. Successivement substitut du procureur du roi en septembre 1830, avocat général en 1834, procureur général à Paris et avocat général à la Cour de cassation (1836), il eut, comme chef du parquet, à porter la parole dans les affaires Fieschi, Alibaud, Quénesset, et dans celle du complot de Strasbourg; ses réquisitoires étaient empreints d'une extrême violence. Il obtint la présidence de la Cour de Rouen, le titre de pair de France (25 décembre 1841), et le grade de commandeur de la Légion d'honneur. En 1845, il fut nommé membre du comité des hautes études de droit. Ce fut lui qui porta la parole en 1846, devant la cour des pairs, comme rapporteur dans l'affaire de l'attentat Leconte, et qui obtint la condamnation à mort de l'accusé. La République de 1848 le laissa sur son siège de premier président à Rouen, qu'il conserva sous le gouvernement de L. N. Bonaparte. Les précédents réquisitoires de M. Franck-Carré contre l'auteur de la tentative de Strasbourg ne l'empêchèrent pas de présenter en 1849 au prince-président, de passage à Rouen, ses félicitations empressées. Il resta en fonctions sous le second Empire, et reçut un an, avant sa mort, le 27 mai 1861, le titre de président honoraire et celui de grand officier de la Légion d'honneur.

**CARRÉ-KÉRISOUET** (ERNEST-LOUIS-MARIE), député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant à l'Assemblée de 1871, député de 1876 à 1877, né à Lamballe (Côtes-du-Nord), le 24 août 1832, mort à Paris, le 15 décembre 1877, appartenait à une famille qui avait déjà donné deux législateurs au département des Côtes-du-Nord, et qui, depuis trois générations, possédait les forges du Vaublanc. Il suivit les cours de l'École centrale et se livra à l'étude de la métallurgie. Ingénieur civil, maire de la commune de Plémet, conseiller général de son département, il se présenta le 24 mai 1869, comme candidat indépendant au Corps législatif, et fut élu dans la 5<sup>e</sup> circonscription des Côtes-du-Nord, par 15,016 voix (24,972 votants, 30,448 inscrits) contre MM. de Janzé, 6,417 voix, et H. de Villeneuve, 3,537. Il siégea dans les rangs du tiers-parti libéral, fit une opposition modérée à l'Empire, signa l'interpellation des 116, et ne vota pas la déclaration de guerre en 1870. Pendant la campagne, il s'occupa avec son collègue, M. de Kératry, de l'organisation de l'armée de Bretagne; puis il fut, le 8 février 1871, élu représentant des Côtes-du-Nord à l'As-

semblée nationale, le 6<sup>e</sup> sur 13, par 73,248 voix (106,899 votants, 163,338 inscrits.) Il prit place au centre gauche et suivit la politique de Thiers. Il évita de se prononcer sur les prières publiques et le pouvoir constituant de l'Assemblée, vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le retour à Paris, contre la démission de Thiers, contre le gouvernement du 24 mai, contre le septennat, contre la loi des maires, et pour les lois constitutionnelles de 1875. Le 20 février 1876, M. Carré-Kérisonét se porta candidat dans l'arrondissement de Loudéac; mais il échoua avec 8,518 voix contre M. Veillet, conservateur monarchiste, élu par 9,700 suffrages. Cette élection ayant été invalidée, la circonscription de Loudéac donna, le 21 mai 1876, à M. Carré-Kérisonét une majorité de 10,213 voix (18,761 votants, 23,698 inscrits), sur M. Veillet, 8,524 voix. Il s'associa à la politique des gauches, combattit le ministère Broglio-Fourtau, et fut des 363. Malade, il ne se représenta pas aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, et mourut peu de temps après.

**CARREAU** (EDME-MARIE-ALEXANDRE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Tonnerre (Yonne), le 26 février 1799, propriétaire dans cette ville, ne joua qu'un rôle modeste dans l'Assemblée du 23 avril 1848, où il fut élu, le 9<sup>e</sup> et dernier de la liste de l'Yonne, par 30,680 voix. Il y vota généralement avec les républicains modérés : le 9 août 1848, contre le rétablissement du cautionnement; le 26 août, contre les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière; le 1<sup>er</sup> septembre, contre le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, contre l'amendement Grévy; le 21 octobre, pour l'abolition du remplacement militaire; le 2 novembre, contre le droit au travail; le 12 janvier 1849, contre la proposition Rateau; le 21 mars, contre l'interdiction des clubs; le 16 avril, contre l'expédition de Rome; le 2 mai, pour l'amnistie des transportés. Il ne fit point partie d'autres Assemblées.

**CARRELET** (GILBERT-ALEXANDRE, COMTE), sénateur du second Empire, né à Saint-Pourçain (Allier), le 14 septembre 1789, mort à Paris, le 22 mai 1874, entra à l'École militaire de Fontainebleau, et prit part, comme officier de cavalerie, à diverses campagnes du premier Empire, entre autres à la guerre d'Espagne (1809-1811), où il reçut deux blessures. En 1814-1815, il fit la campagne de France et se trouva à Waterloo. La Restauration lui conserva le grade de capitaine, et le gouvernement de Juillet, après l'avoir nommé chef d'escadron, le chargea d'organiser en Afrique le service de la gendarmerie. Devenu colonel en 1838, il fut promu maréchal de camp en 1842, et investi du commandement militaire du département du Gard. Général de division en 1848, il se fit un des soutiens les plus actifs du président L.-N. Bonaparte et le seconda dans son coup d'Etat de décembre 1851 : le général Carrelet fut de ceux qui combattirent, dans les rues de Paris, les tentatives de résistance des républicains. Il en fut récompensé, le 2 décembre 1852, par la dignité de sénateur et par la grand-croix de la Légion d'honneur (30 décembre 1855). Il était grand officier depuis le 31 octobre 1849. Le général Carrelet vota constamment, au Sénat, avec la majorité impérialiste.

**CARRELET DE LOISY** (ANTOINE-BERNARD), député de 1820 à 1827, né à Dijon (Côte-d'Or), le 1<sup>er</sup> décembre 1764, mort à Dijon, le 11 octobre 1838, fit ses études de droit, devint avocat, et fut admis en 1783, comme conseiller au Parlement de Bourgogne avec dispense d'âge. Après avoir habité Paris sous le Directoire, il se fixa en 1803, à Terraus (Saône-et-Loire), où il avait des propriétés, et dont il devint maire. Membre du conseil général du département (1810-1831), pour le canton de Chalon, et longtemps président de ce conseil, il fut nommé conseiller à la Cour impériale de Dijon, en 1811. La Restauration, qu'il accueillit avec joie, le décora de l'ordre du Lys (août 1814) et de la Légion d'honneur (14 septembre suivant); il entra au conseil municipal de Dijon en 1815, et fut élu député, le 13 novembre 1820, dans le collège de département de Saône-et-Loire, par 254 voix sur 449 votants et 527 inscrits. Il siégea au centre, et vota fidèlement avec les ministériels.

Le 25 février 1824, il échoua dans le 2<sup>e</sup> arrondissement électoral de Saône-et-Loire (Chalon-sur-Saône), avec 271 voix contre 306 accordées au général Thiard, élu; mais huit jours après, le 6 mars, il fut réélu au collège de département, par 229 voix sur 346 votants et 444 inscrits. Il ne monta qu'une fois à la tribune, pour demander la suppression du Conservatoire de musique. On a de lui quelques brochures sur le régime forestier, sur l'échelle mobile, etc.

**CARRÈRE-LAGARIÈRE** (JEAN-JOSEPH-CAPRAIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né le 25 septembre 1755, mort à une date inconnue, était administrateur du département du Gers; il en devint (24 germinal an V), le député au Conseil des Cinq-Cents. Républicain, il fut, le 19 brumaire, exclu par Bonaparte de la représentation nationale.

**CARRET** (CHARLES-ANTOINE), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était homme de loi. Il devint, sous la Révolution, vice-président du directoire du district de Gray, et fut élu, le 30 août 1791, député de la Haute-Saône à l'Assemblée législative, par 269 voix sur 349 votants. Il y fit partie de la majorité. Plus tard, Carret, rallié à Bonaparte, fut nommé (9 germinal an VIII) adjoint au maire de Gray.

**CARRET** (MICHEL), député au Conseil des Cinq-Cents et membre du Tribunat, né à Villefranche (Rhône), en 1752, mort à Paris le 20 juin 1818, était, avant la Révolution, un des premiers chirurgiens de Lyon. Partisan des idées nouvelles, il accepta, en 1790, des fonctions municipales, et fut président de la Société des Amis de la Constitution. Ses opinions modérées le firent arrêter en 1793; il réussit à s'échapper et vécut dans la retraite jusqu'à son élection au Conseil des Cinq-Cents comme député du Rhône, le 25 germinal an VII. Il y parla contre la liberté de la presse, et il provoqua les murmures des tribunes en assurant que l'assassinat des ambassadeurs français à Rastadt n'avait produit à Lyon aucune émotion. Envoyé en mission dans la 20<sup>e</sup> division militaire par le premier consul, après le 18 brumaire, pour faire accepter la nouvelle Constitution, il rendit compte de sa mission dans plusieurs lettres dont l'une figure aux Archives nationales :

« Anecdote, le 6 nivôse an VIII de la République.  
« Carret, représentant du peuple, délégué des Consuls de la République dans la 2<sup>e</sup> division militaire.

« Au Président de la Commission législative du Conseil des Cinq-Cents.

« Citoyen Président,

« J'ai eu l'honneur de vous écrire de Périgueux, et de vous adresser des exemplaires des proclamations que j'ai cru devoir faire aux habitants des départements de la 2<sup>e</sup> division militaire.

« Faites-moi l'amitié de prévenir la commission législative du Conseil des Cinq-Cents, que j'ai signé l'acceptation de la Constitution de l'an huit.

« A Périgueux, le 30 frimaire,

« Salut et respect.

« CARRÉT. »

Nommé au retour (4 nivôse an VIII), membre du Tribunal, il y soutint toutes les propositions du gouvernement, devint secrétaire de cette Assemblée le 2 brumaire an XII, et membre de la Légion d'honneur le 25 prairial suivant. A la dissolution du Tribunal, il passa conseiller à la Cour des Comptes (28 septembre 1807). Président de la fédération parisienne pendant les Cent-Jours, il fit preuve de modération dans ce poste difficile; obligé d'abandonner ses fonctions à la Cour des comptes sous la Restauration, il obtint, dit-on, comme dédommagement, une retraite de cinq mille francs.

**CARRET (JULES)**, député de 1833 à 1839, né à Aiguebelle (Savoie), le 10 janvier 1814, étudia la médecine et s'établit à Chambéry. Il s'occupa activement de politique, devint le chef du parti radical en Savoie, et fut élu, le 6 mai 1833, au second tour de scrutin, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Chambéry, par 7,734 voix (15,531 votants, 19,333 inscrits), contre 4,929 à M. Alphonse Mottet, et 2,793 à M. Bouvier. Il s'inscrivit à la gauche radicale, et vota avec ce groupe contre les crédits du Tonkin, pour l'abrogation du Concordat et la suppression de l'ambassade auprès du pape, et pour l'élection du Sénat par le suffrage universel. Il prit, mais sans succès, l'initiative d'une proposition tendant à la suppression des « fonds secrets ». Porté, le 4 octobre 1835, sur la liste républicaine de la Savoie, il fut élu, le 3<sup>e</sup> sur 4, avec 29,635 voix (53,829 votants, 67,617 inscrits), et continua de voter avec la gauche radicale, notamment : 19 novembre 1837, pour la discussion immédiate de l'interpellation Clémenceau sur la politique générale (chute du ministère Rouvier); 31 mars 1838, pour l'urgence sur la proposition de loi de M. C. Pelletan, relative à la révision des lois constitutionnelles (chute du ministère Tirard). M. Jules Carret soutint le cabinet Floquet, et se prononça, dans la dernière session de la législature : pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1839); contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes (14 mars), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), contre les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

**CARREY (PIERRE-EMILE)**, député de 1876 à 1880, né à Paris, le 26 septembre 1820, mort à Paris, le 9 février 1880, fit ses études au lycée Saint-Louis, puis se fit recevoir avocat et plaïda quelque temps. Attaché, sous le règne de Louis-

Philippe, à la conservation de la Bibliothèque de la Chambre des pairs, il fut chargé, en 1817, de négocier un échange annuel de documents parlementaires entre le Sénat de Washington et la Chambre des pairs; puis il publia un *Recueil des actes du gouvernement provisoire* (1848), voyagea dans l'Amérique du Sud, écrivit le récit de ses excursions sous l'Équateur, suivit en 1857 l'expédition de Kabylie, et se fixa en France, à Vieille-Eglise (Seine-et-Oise); il devint maire de cette commune. Républicain conservateur, il fut élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Rambouillet par 8,586 voix (14,985 votants, 19,017 inscrits), contre MM. Maurice Richard, 4,028 voix, et Joubert, 2,065. Il prit place au centre gauche, et vota avec la majorité jus qu'à la dissolution; il fut des 363. Réélu le 14 octobre 1877, par 9,702 voix (16,245 votants, 19,095 inscrits), contre 6,394 à M. Paré, il reprit sa place parmi les républicains modérés et se prononça avec eux : pour le ministère Dufaure, pour l'élection de M. Grévy comme président de la République, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Bordeaux, etc.

**CARRICHON (ANTOINE-PHILIBERT-MARIE)**, député de 1831 à 1834, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 4 mai 1789, mort à Lyon (Rhône), le 15 octobre 1847, était négociant dans cette dernière ville. Il fut élu le 5 juillet 1831, député du 5<sup>e</sup> collège du Rhône (Villefranche), par 256 voix sur 441 votants et 615 inscrits, contre 132 voix à M. Humblot-Conté. Il fit partie de la majorité, et ne fut pas réélu à la législature suivante. M. Carrichon mourut de mort violente; il se suicida en 1847.

**CARRIÉ DE BOISSY (JEAN-AUGUSTIN, BARON)**, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Entraygues (Aveyron), le 7 juillet 1764, mort à St-Martin-de-Buvel (Ain), le 31 octobre 1838, entra au service comme sous-lieutenant dans la gendarmerie de Lunéville (1782), et n'en sortit qu'à l'époque du licenciement de ce corps (1788). Il fut rappelé à l'activité comme capitaine dans le 1<sup>er</sup> bataillon de l'Aveyron, le 1<sup>er</sup> mai 1790, puis passa (1792) en qualité de sous-lieutenant dans la cavalerie de la légion du centre, et fit campagne à l'armée du Nord. Promu de nouveau capitaine en 1793, chef d'escadron en l'an III, il reçut plusieurs blessures dans des combats importants, fit les guerres des ans V, VI, VII, VIII, et IX à l'armée du Rhin, et devint colonel du 22<sup>e</sup> dragons. Membre de la Légion d'honneur en l'an XII, puis officier de cet ordre, il se battit de l'an XIV à 1807, en Autriche, en Prusse et en Pologne, et reçut, le 13 mai 1807, le grade de général de brigade. Il se fit remarquer encore à Friedland, fut fait baron de l'Empire, prit part aux guerres d'Espagne et de Portugal (1808-1812), et, criblé de blessures, fut fait prisonnier à la bataille de Salamanque. Revenu en France en juin 1814, il fut mis en non-activité par les Bourbons. Pendant les Cent-Jours, le général Carrié de Boissy fut élu (14 mai 1815) membre de la Chambre des représentants par l'arrondissement d'Espalion. Napoléon lui avait confié le commandement du département de l'Aveyron. Il conserva ces fonctions jusqu'à la seconde Restauration, et fut admis à la retraite le 6 octobre 1815.

**CARRIER (JEAN-BAPTISTE)**, membre de la Convention, né à Yolet, près Aurillac (Cantal) en 1756, exécuté à Paris le 16 décembre 1794,

était, en 1789, procureur du roi à Yolet. Élu, le 5 septembre 1792, par le département du Cantal, avec 194 voix sur 370 votants, membre de la Convention nationale, il vota la mort de Louis XVI en disant : « Les preuves que j'ai sous les yeux démontrent que Louis est un conspirateur; je le condamne à la mort. » Il contribua à la formation du tribunal révolutionnaire, demanda l'arrestation du duc d'Orléans, la destitution de Biron, réclama des mesures de rigueur contre Pétion et contre les membres du côté droit de l'Assemblée, et fut un des promoteurs de la journée du 31 mai 1793. Dans une première mission dont il fut chargé, dans les Côtes-du-Nord (septembre 1793), il prêta au rôle atroce qu'il devait jouer plus tard, en emplissant de suspects les prisons et les couvents. La Convention l'envoya à Nantes (8 octobre 1793), et là il s'abandonna à la fureur de sang qui le possédait. Les circonstances étaient exceptionnellement graves : la guerre civile embrasait les départements de l'Ouest; l'accaparement, l'agiotage se disputaient, à Nantes, l'agonie d'une population mourant de faim. Les royalistes du dedans entretenaient avec les Vendéens armés une correspondance suivie, et les révolutionnaires étaient en proie aux terreurs les plus vives. Mais la dictature de Carrier acheva de tout embraser. Outrepasant, dès le premier jour, les instructions qu'il avait reçues, il s'enfoura d'énergumènes, d'un Grandmaison, d'un Pinard, forma une « compagnie » chargée d'opérer des visites domiciliaires et d'arrêter les suspects, encombra les prisons, et fut le pourvoyeur implacable de la guillotine. « La frenésie de cet homme était-elle de la démence? » écrit Louis Blanc (*Histoire de la Révolution française*, tome X). On serait tenté de le croire. Il prononça des paroles et il eut des emportements qui ramènent la pensée à Caligula et à Commode. Il parlait de jeter à la mer la moitié de la ville de Lorient... Qu'il ait appelé le meurtre au secours de ses débauches; qu'il ait fait fusiller sans jugement des maris qui gênaient ses amours; qu'il ait autorisé ou ordonné les mariages républicains, supplice qui aurait consisté à lier ensemble un jeune homme et une jeune fille et à les précipiter ainsi dans les flots, c'est ce qui ne fut nullement établi au procès. Une fois Carrier mis en jugement, toutes les haines, toutes les passions, toutes les terreurs, prirent à la fois la parole pour l'accabler; et on le calomnia, comme si cela eût été nécessaire! Contre lui, ce qui est certain suffit, et au delà. » « Quel torrent révolutionnaire que la Loire! » écrivait-il le 20 frimaire an II à la Convention; et, dans ce torrent, il inventa « les déportations verticales », « les baignades ». L'échafaud lui ayant paru un moyen trop lent, il organisa à la fin de brumaire, la noyade de 94 prêtres, jetés par ses ordres sur un bateau à soupape et coulés à fond dans la Loire. Le 13 frimaire (3 décembre), les Vendéens ayant attaqué Angers, l'alarme fut vive à Nantes. L'encombrement des prisons y avait produit une épidémie qui déjà envahissait la ville. Dans cette extrémité, un seul remède se présenta à l'esprit de Carrier : il fit assembler les corps administratifs de Nantes et les appella à délibérer sur la question de savoir si l'on procéderait, oui ou non, à une exécution en masse des prisonniers. Mais, cette fois, les victimes désignées en furent quitte pour la menace. Carrier ressaisit, dans la nuit du 24 au 25 frimaire, la proie qui lui échappait : 159 prisonniers furent fusillés en masse. Cependant la ville était aux

aboies. Le typhus, sorti des prisons, l'avait envahie, et la Loire rejetait continuellement les cadavres noyés. Les membres du comité de salut public informés par Jullian, venu en mission à Nantes, se hâtèrent de rappeler Carrier (20 pluviôse an II); ce fut Robespierre qui provoqua ce rappel. Le décret de mise en accusation de Carrier fut voté, le 23 novembre 1794, par 498 voix sur 500 votants. Déjà le jour de sa mise en jugement était proche, quand il pensa être sauvé par la journée du neuf thermidor. Mais la réprobation publique réclamait avec trop d'énergie le châtiement du « proconsul »; il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, et après un long débat, condamné à mort et exécuté, le 16 décembre 1794. Le *Moniteur* a publié les détails de son procès, qui a été reproduit aussi dans un ouvrage de Gracchus Babeuf : le *Système de dépopulation, ou la vie et les crimes de Carrier*.

**CARRIER-SAINT-MARC** (GUILLAUME), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, juge de paix sous la Révolution, fut élu, le 24 germinal an V, député de la Dordogne au Conseil des Cinq-Cents, par 124 voix. Il siégea jusqu'en l'an VII.

**CARRION DE NISAS** (MARIE-HENRI-FRANÇOIS-ELISABETH, MARQUIS DE), membre du Tribunalat, né à Montpellier (Hérault), le 17 mars 1767, mort à Montpellier le 5 juillet 1842, était l'un des vingt-trois barons des états du Languedoc; mais ses biens étant passés par substitution aux Spinola, de Gênes, il se jeta dans la carrière des armes, et n'était qu'un pauvre officier de cavalerie quand la Révolution éclata. Partisan des idées nouvelles, il fut élu maire de la commune dont il avait été le seigneur, fut arrêté, en 1793, comme suspect de fédéralisme, et dut la liberté au 9 thermidor. Oublié dans une retraite où il s'occupait de littérature, il vint à Paris après le coup d'Etat de brumaire, pour faire représenter une tragédie, *Montmorency*, dont il était l'auteur, se trouva en rapports avec Bonaparte, qu'il avait connu à l'École militaire, s'attacha à sa fortune, épousa Mlle de Vassa, proche parente de Cambacérès, et devint membre du Tribunalat, le 18 pluviôse an XI. Pour ses débuts, il fit d'importants discours sur le divorce, sur le Concordat, et passa successivement et rapidement secrétaire (messidor an XI), puis président (11 floréal an XII) de cette assemblée. Parlant sur l'instruction publique, il réfuta les idées de J.-J. Rousseau, et, le 1<sup>er</sup> mai 1804, appuya énergiquement la motion de Curée demandant l'établissement du gouvernement impérial, et répondit aux objections de Carnot : « Le citoyen Carnot devrait plus que personne être intimement ramené par la réflexion et par l'expérience, et, si j'ose le dire, par ses malheurs et par ses fautes, aux sentiments qui dominent dans cette assemblée et dans la nation. Dans un premier système de démocratie, le citoyen Carnot a eu le malheur d'être exposé à siéger parmi des proscriptionnaires... etc. » Carrion de Nisas fut récompensé de son zèle par la décoration de la Légion d'honneur (4 frimaire an XII) et le titre de chancelier de la 13<sup>e</sup> cohorte. Mais ayant désapprouvé le décret qui excluait de l'hérédité les frères de l'empereur, il tomba en disgrâce, se tourna vers le théâtre, vit tomber, au Théâtre-Français, sa tragédie de *Pierre-le-Grand* (1804), reprit le métier des armes comme lieutenant dans les gendarmes d'ordonnance, se distingua à Zurmba, fut

promu capitaine, et fut chargé de porter à l'impératrice Joséphine le traité de Tilsitt. Ayant, à son audience de congé, essayé de donner à Napoléon des conseils de paix et de modération, il faillit essuyer une nouvelle disgrâce, qui fut atténuée par l'empressement qu'il mit, en arrivant à Paris, à approuver la suppression du Tribunat (1807).

Chef d'escadron dans l'état-major de Junot, en Portugal, il sauva ce dernier à Vimieiro, passa adjudant-commandant au siège de Saragosse, puis à l'armée de Castille sous le roi Joseph, qui l'envoya porter à l'empereur les détails de la victoire de Talaveira. Cette mission lui valut le titre de baron de l'Empire (2 novembre 1810); il retourna en Espagne, où il ravitailla Barcelone; mais s'étant laissé surprendre par l'ennemi, il fut destitué. Il s'engagea de nouveau comme simple soldat, assista, comme volontaire dans le 20<sup>e</sup> dragons aux batailles de Bautzen et de Leipzig, et se distingua pendant la campagne de France, par plusieurs actions d'éclat, notamment à Pavillon (Aube). Après l'abdication de l'empereur, il fut des premiers à mettre son épée au service du roi, fut nommé (mars 1815), secrétaire général au ministère de la Guerre, proposa divers plans pour arrêter la marche de Napoléon au retour de l'île d'Elbe, mais se rallia à lui dès qu'il fut arrivé à Paris. L'empereur le chargea de la défense des ponts de St-Cloud et de Sévres; ce fut lui qui rédigea l'adresse lue au Champ-de-Mars au nom du peuple français et de la députation centrale des électeurs.

Au pont de Saint-Cloud, il résista, avec 3,000 hommes, à l'attaque de 15,000 Autrichiens, ce qui lui valut, du gouvernement provisoire, le grade de maréchal de camp (5 juillet 1815). La seconde Restauration ne reconnut pas ce grade, et plaça, pour deux ans, Carrion de Nisas sous la surveillance de la haute police. Il ne s'occupa plus, jusqu'à sa mort, que de la culture des lettres, et fut admis à la retraite comme maréchal de camp, le 17 août 1832. On a de lui : *Discours sur le Concordat* (1802), *Essai sur l'histoire générale de l'art militaire* (1823), *Lettre à un électeur* (1820), etc.

**CARRION DE NISAS** (ANDRÉ-FRANÇOIS-VICTOIRE-HENRI, MARQUIS DE), fils du précédent, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Lézignan-la-Cèbe (Hérault), le 21 janvier 1794, mort à Lézignan-la-Cèbe, le 23 novembre 1867, publia, pendant la Restauration, un grand nombre de brochures de politique libérale : *Bonaparte et Napoléon* (1821), *Coup d'œil sur l'Europe à propos du Congrès* (1822), *le Forgeron*, drame en 3 actes (1824), *les Idées républicaines*, *Principes d'économie politique*, *Résumé de l'histoire de la République de Venise*, etc.; il collabora également à *Victoires et Conquêtes*.

Découré de juillet en 1830, Carrion de Nisas combattit bientôt le nouveau gouvernement, et échoua comme candidat d'opposition démocratique, le 9 juillet 1842, dans le 4<sup>e</sup> collège électoral de l'Hérault (Pézenas) avec 221 voix contre 309 accordées au candidat monarchiste, M. le marquis de Grasset, élu, et le 1<sup>er</sup> août 1846, dans le 3<sup>e</sup> collège du même département (Béziers), avec 174 voix contre 448 données au député ministériel sortant, M. Debès. Il fut plus heureux aux élections du 23 avril 1848 pour l'Assemblée constituante, et fut élu représentant du peuple, dans l'Hérault, le 6<sup>e</sup> sur 10, par 35,023 voix; il siégea à gauche, fit partie des comités de l'agriculture et du Crédit fon-

cier, et vota pour le hannissement de la famille d'Orléans, contre la proposition Proudhon, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'interdiction des clubs, pour l'amnistie des transportés, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Il combattit énergiquement la politique du prince-président, et appuya la demande de mise en accusation du président et de ses ministres. Il n'a pas fait partie d'autres législatures.

**CARRIS.** — Voy. BARBOTAN (COMTE DE).

**CARRON** (EMILE-ÉLOI-MARIE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à la Pointe à Pitre (Guadeloupe), le 20 juillet 1832, appartenait à l'armée, et parvint au grade de capitaine dans le 8<sup>e</sup> hussards; il donna sa démission en 1867, et ne reprit du service que pendant la guerre, où il fut colonel du régiment des mobiles de Rennes, qui prit part en 1870 à la défense de Paris. Élu, le 8 février 1871, représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale, le 6<sup>e</sup> sur 12, par 90,277 voix (109,672 votants, 142,751 inscrits), il siégea à droite, et s'associa à toutes les motions des conservateurs catholiques, notamment à une proposition de M. Fresneau sur l'organisation du service religieux dans l'armée. Il fit partie de la réunion Colbert et du cercle des Réservoirs, et vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le 24 mai, pour le septennat, pour l'état de siège, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre la dissolution, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, et contre l'ensemble des lois constitutionnelles.

**CARRON** (PAUL-ANGE-LOUIS-MARIE), député de 1886 à 1889, né à Paris, le 22 juillet 1852, était maire de Piré et conseiller général d'Ille-et-Vilaine, quand il fut élu, le 23 mai 1886, député du ce département par 57,450 voix (108,145 votants, 156,744 inscrits), contre M. Martin, 49,666. Il alla siéger à droite. Sans prendre la parole, il s'est prononcé contre tous les ministères de gauche qui, depuis lors, se sont succédés au pouvoir, et a voté, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin uninominal, pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés, membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

**CARTERET** (NICOLAS-HENRI), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, et député au Corps législatif de 1857 à 1862, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), le 7 novembre 1807, mort à Paris, le 9 janvier 1862, fut maire de Reims et devint, le 13 mai 1849, représentant de la Marne à l'Assemblée législative. Élu, le 6<sup>e</sup> sur 8, par 46,855 voix (78,836 votants, 105,296 inscrits), il fut de la majorité, se rallia à la politique du prince-président, et adhéra au coup d'Etat. Sous l'Empire, M. Carteret, candidat officiel du gouvernement, fut élu député au Corps législatif par la 3<sup>e</sup> circonscription de la Marne, le 22 juin 1857, avec 15,995 voix (21,536 votants, 35,604 inscrits), contre MM. Werlé, 2,545 voix, Cavaignac, 2,000, et

Déroude, 546. Il siégea, jusqu'à sa mort, dans la majorité dynastique, et vota notamment (1858) pour la loi dite de sûreté générale.

**CARTIER (JEAN)**, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Tours (Indre-et-Loire), le 23 janvier 1723, mort à Tours, le 19 mai 1810, était curé de la Ville-aux-Dames en Touraine. Le bailliage de cette province l'élu, le 27 mars 1789, député du clergé, aux États-Généraux. Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

**CARTIER-DOUINEAU (JOSEPH-PIERRE-SYLVAIN)**, député à l'Assemblée législative de 1791, (dates de naissance et de mort inconnues), négociant à Tours, devint colonel de la garde nationale de cette ville, et fut élu, le 1<sup>er</sup> septembre 1791, député d'Indre-et-Loire à l'Assemblée législative, par 146 voix sur 251 votants. Il vota avec la majorité, fit partie du comité de l'extraordinaire des finances, et proposa à l'Assemblée, qui les adopta (1<sup>er</sup> juin 1792), deux décrets d'intérêt local concernant le département de la Dordogne et la municipalité de Gannat.

**CARTIER-SAINT-RENÉ (CHARLES-LOUIS-ANDRÉ)**, député à l'Assemblée législative de 1791, né le 11 février 1752, mort à une date inconnue, fut contrôleur ordinaire des guerres. Le 1<sup>er</sup> septembre 1791, il fut élu député du Cher à l'Assemblée législative, le 6<sup>e</sup> et dernier, par 144 voix sur 258 votants, après trois tours de scrutin. Le collège électoral réuni à l'église des Carmes, à Bourges, avait mis trois jours pour élire ses six députés. Cartier-Saint-René marqua peu dans l'Assemblée; il devint, par la suite, agent cantonal (au II.), puis président de l'administration municipale.

**CARUEL DE SAINT-MARTIN (PAUL, BARON)**, député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Paris, le 8 décembre 1809, d'une famille noble de Normandie, était maire de Chesnay (Seine-et-Oise), et conseiller général de ce département; il entra au Corps législatif, le 29 février 1852, comme député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Seine-et-Oise, avec 17,040 voix (20,381 votants, 36,294 inscrits), contre 443 au général Changarnier, et 366 à M. d'Albert de Luynes, (aucun de ces deux derniers n'était d'ailleurs candidat). Il fit partie de la majorité, et prit part à l'établissement de l'Empire, dont il soutint constamment les institutions. Avec l'appui du gouvernement, M. Carnel de Saint-Martin fut réélu : le 22 juin 1857, par 16,986 voix (23,571 votants et 35,511 inscrits), contre M. Landrin 6,192; puis, le 31 mai 1863, par 16,314 voix (23,206 votants, 37,869 inscrits), contre M. Barthélemy-Saint-Hilaire, 11,768 voix. Il ne se représenta pas aux élections de 1869. Chevalier de la Légion d'honneur. Le salon de Mme la baronne Caruel de Saint-Martin est aujourd'hui un des rares salons de Paris où l'on cause encore.

**CARY (PIERRE)**, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 1<sup>er</sup> avril 1793, mort à Béthune (Pas-de-Calais), le 1<sup>er</sup> octobre 1857, était « propriétaire dans cette ville », et n'avait qu'une notoriété locale, quand il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée constituante, le 8<sup>e</sup> sur 17, avec 78,809 voix (161,957 votants, 188,051 ins-

crits). Il prit place parmi les républicains très-modérés, et, jusqu'à l'élection présidentielle du 10 décembre, vota avec la majorité : 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière; 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, contre l'amendement Grévy sur la présidence; 2 novembre, contre le droit au travail; 25 novembre, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac. Puis, il se rapprocha de la gauche avancée, et combattit la politique de L.-N. Bonaparte, et se prononça : 12 janvier 1849, contre la proposition Rateau; 21 mars, contre l'interdiction des clubs; 16 avril, contre les crédits de l'expédition de Rome; 2 mai, pour l'amnistie des transportés; 18 mai, pour l'abolition de l'impôt des boissons. — M. Cary ne fit point partie de la Législative.

**CASABIANCA (LUCE DEL)**, membre de la Convention, et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Bastia (Corse), le 7 février 1762, tué à Aboukir (Egypte), le 1<sup>er</sup> août 1798, entra de bonne heure dans la marine, où il servit avec honneur. Élu le 18 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Corse, le 3<sup>e</sup> sur 6, avec 216 voix (398 votants), il vota ainsi dans le procès de Louis XVI : « Je ne crois pas la mort nécessaire au salut du peuple français. Je vote pour la détention, sans les mesures que la Convention pourra prendre suivant l'exigence des circonstances. » Plus tard, il revint sur ce vote, et s'en excusa à la Société des Jacobins, le 22 frimaire an II : mais la Société, ayant décidé « l'épurement de ceux de ses membres qui étaient représentants du peuple », rejeta Casabianca comme n'ayant pas opiné pour la mort du tyran, bien qu'il eût allégué « son inexpérience », et qu'il eût rappelé la proscription dont l'avait frappé la faction Paoli. Le 22 messidor an II, Casabianca écrivait à Salicetti, et lui donnait des conseils dans le but d'amener à la République les Corses trop imbus de l'esprit de localité et de famille : « Justice exacte à tous, disait-il, et surtout point de préférences; tu te dois tout à tous. » Le 23 vendémiaire an IV, il entra, comme ancien conventionnel, au Conseil des Cinq-Cents; il y parla (28 nivôse) sur l'organisation de la marine, appuya le message du Directoire à ce sujet, et développa cet avis « que la chose maritime ne peut être bien pensée et bien dirigée vers son vrai but que par des hommes de mer qui y appliquent le résultat de leur habituelle méditation. » Rentré au service, Casabianca fit partie de l'expédition d'Égypte comme capitaine du vaisseau *Orient*, et trouva la mort à la bataille d'Aboukir : atteint par un boulet, il fut englouti par l'explosion de son bâtiment, et périt avec son fils, âgé de dix ans, qui ne voulut pas le quitter. Le *Moniteur* du 19 vendémiaire an VII contient la relation de ce triste événement... « Un moment après, le capitaine du vaisseau amiral, le citoyen Casabianca, ancien député, fut mortellement blessé à la tête par un éclat de bois; le feu prit dans ce beau vaisseau, et tous les efforts pour l'éteindre furent inutiles. Ce fut alors que le jeune Casabianca, enfant de dix ans qui, depuis le commencement du combat, faisait des prodiges de valeur, refusa de se sauver dans une chaloupe, pour ne pas abandonner son père blessé. Cependant il était parvenu à le placer sur un mât jeté à la mer, où il était lui-même, ainsi que l'intendant de l'escadre, lorsque l'*Orient*, de 120 canons, sauta en l'air avec un

fracas horrible, et engloutit les trois malheureux... »

**CASABIANCA** (RAPHAËL, COMTE DE), frère du précédent, membre du Sénat conservateur, pair en 1814, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Vescovato (Corse), le 27 novembre 1738, mort à Bastia (Corse), le 28 novembre 1825, d'une ancienne famille noble de l'île, prit d'abord du service comme capitaine dans les troupes de Louis XV chargées de soumettre la Corse, séjourna deux ans en France (1770-1772), et revint suivre sa carrière dans son pays, où il devint capitaine et major de grenadiers au régiment provincial-corse, lieutenant-colonel (1779), puis colonel, et fut un des quatre députés chargés d'aller remercier l'Assemblée constituante d'avoir reconnu la réunion de la Corse à la France. Colonel du régiment de Berry, il passa à l'armée du Nord, commanda l'aile droite au siège de Mons, et, malgré une conduite héroïque, fut forcé de battre en retraite, exécuta contre les uhlans qui le harcelaient un retour offensif resté légendaire. Promu au grade de maréchal de camp, il fut envoyé à l'armée des Alpes, commanda l'avant-garde de l'armée de Montesquiou, et suffit, par sa bravoure, à balayer les Piémontais jusqu'au petit Saint-Bernard. Envoyé à Ajaccio, afin de réunir les détachements désignés pour l'expédition de Sardaigne, il débarqua à Cagliari, et allait investir la place, lorsque l'insubordination d'un corps de Marseillais obligea les Français à se rembarquer. Quand les Anglais eurent répondu à l'appel de Paoli, Casabianca, commandant, avec 600 hommes de garnison, à Calvi, ville presque dépourvue de fortifications, sans munitions et sans vivres, soutint trente-neuf jours de siège, un bombardement qui brûla la plus grande partie de la ville, et ne capitula que lorsqu'il ne lui resta que quatre-vingts hommes exténués; il avait été, pendant ce siège, nommé général de division. Il rejoignit l'armée d'Italie, fut appelé au commandement des Alpes-Maritimes, envoyé en Corse pour y rétablir la domination française, nommé commandant du Liamone et, plus tard, de Gênes. Le Directoire l'envoya ensuite réprimer des mouvements séditieux à Rennes. Nommé membre du Sénat conservateur le 4 nivôse an VIII, membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, grand officier du même ordre le 25 prairial suivant, il fut créé comte de l'Empire le 26 avril 1808. A la première Restauration, le roi le nomma pair de France le 4 juin 1814, et lui donna la croix de Saint-Louis (21 décembre suivant). Au retour de l'île d'Elbe, l'empereur le fit entrer à son tour à la Chambre des pairs, le 2 juin 1815; il en fut exclu à la seconde Restauration, puis réintégré par ordonnance royale du 21 novembre 1819. Admis à la retraite comme général de division, le 1<sup>er</sup> septembre 1817.

**CASABIANCA** (FRANÇOIS-JOSEPH-XAVIER, COMTE DE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative de 1848-49, ministre, sénateur du second Empire, député de 1876 à 1877, né à Nice (Alpes-Maritimes), le 27 juin 1796, mort à Paris, le 24 mai 1881, était le petit neveu du général comte Raphaël de Casabianca, pair de France. Il fit de bonnes études au lycée Napoléon, et suivit ensuite les cours de droit de la Faculté de Paris. En 1820, il s'inscrivit au barreau de Bastia, et exerça jusqu'en 1848 la profession d'avocat; M. de Casabianca était du nombre des bonapartistes que le gouvernement de Louis-

Philippe tint à l'écart des fonctions publiques. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Corse à l'Assemblée constituante, le 4<sup>e</sup> sur 6, par 15,932 voix (50,947 votants, 58,467 inscrits), il prit place dans la majorité, et vota généralement avec la droite: 9 août 1848, pour le rétablissement du cautionnement; 1<sup>er</sup> septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; 7 octobre, contre l'amendement Grévy sur la présidence; 2 novembre, contre le droit au travail.

Après l'élection présidentielle du 10 décembre, il se montra un des plus zélés partisans de la politique du prince-président, et se prononça: pour la proposition Râteau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute Cour, pour les crédits de l'expédition de Rome, etc. M. de Casabianca fut réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Corse à l'Assemblée législative, le 3<sup>e</sup> sur 6, par 22,002 voix (41,078 votants, 57,685 inscrits). Il continua de seconder les vues de l'Elysée, tout en s'associant aux votes de la majorité monarchiste. Membre du comité de la rue de Poitiers, il n'abandonna cette majorité que lorsque des conflits éclatèrent entre elle et Louis-Napoléon. Tout dévoué au bonapartisme, il entra, comme ministre de l'agriculture et du commerce, après la retraite du ministre Léon Faucher, le 26 octobre 1851, dans le nouveau cabinet où le général Saint-Arnaud prit le portefeuille de la guerre; quelques semaines après, M. de Casabianca passa de l'agriculture aux finances (23 novembre). C'était le cabinet du coup d'Etat. Mais, personnellement, a-t-on dit, M. de Casabianca n'était pas l'homme des aventures périlleuses, et l'on a raconté depuis, qu'à la veille de l'action décisive, lorsque Louis-Napoléon fit part de ses projets au ministre des Finances, celui-ci, fort embarrassé, aurait répondu au président: — « Monseigneur, je suis père de famille. » — « C'est bien », dit le président, et il aurait fait enfermer M. de Casabianca, jusqu'au lendemain, dans une chambre de l'Elysée, en lui donnant pour successeur M. Fould. L'anecdote a été démentie tout récemment par le fils de celui qui en était le sujet; M. Joseph-Marie-Raphaël de Casabianca, (*V. p. bas*), a affirmé que son père n'avait appris que dans la nuit du 2 décembre, à quatre heures du matin, au ministère même, le coup d'Etat et son remplacement par M. Fould, et a communiqué aux journaux, à l'appui de son dire, la lettre suivante:

« Mon cher Monsieur de Casabianca,

« Je n'ai pas le temps de vous expliquer pourquoi je ne vous ai pas mis dans ma confiance, et pourquoi je vous remplace momentanément; mais croyez que je vous conserverai toujours les mêmes sentiments de haute estime et d'amitié. »

« LOUIS-NAPOLÉON. »

« Demain, l'Assemblée sera dissoute. »

Par compensation, M. de Casabianca fut chargé, le 22 janvier 1852, d'organiser le ministère d'Etat qui venait d'être créé; puis il quitta ses fonctions de ministre pour entrer au Sénat le 28 juillet. Il prit part à l'établissement de l'Empire, et vota jusqu'au bout avec la majorité de la Chambre haute. Un décret du 5 mars 1864 le nomma procureur général impérial près la Cour des comptes. Le 4 septembre 1870 le rendit à la vie privée; il en sortit pour peu de temps, lorsqu'il fut élu, le 14 mai 1876 (en remplacement de M. Rouher, qui avait opté pour Riom), député de l'arrondisse-



ment de Bastia, par 9,418 voix (10,246 votants, 20,378 inscrits). Il siégea à droite, dans le groupe de l'appel au peuple, vota, contre les 363 pour le gouvernement du Seize-Mai, et ne se représenta pas en 1877, après la dissolution de la Chambre des députés. Grand officier de la Légion d'honneur en 1858.

**CASABIANCA** (JOSEPH-MARIE-RAPHAEL, VICOMTE DE), fils du précédent, député de 1877 à 1881, né à Bastia (Corse), le 22 mars 1830, n'avait pas encore d'antécédents politiques, lorsque, son père s'étant désisté en sa faveur, aux élections législatives qui suivirent la dissolution de la Chambre le 14 octobre 1877, il fut élu, à son tour, député de l'arrondissement de Bastia, par 8,317 voix sur 13,182 votants et 20,637 inscrits, contre MM. de Corsi, républicain, 3,593 voix et Virgitti, 1,195 voix. Il siégea à droite, et vota avec le groupe impérialiste de l'appel au peuple; le 20 janvier 1879, *contre* l'ordre du jour de confiance accordé au ministère Dufaure; le 30 janvier, *contre* l'élection de M. J. Grévy à la présidence de la République; le 21 février, *contre* l'amnistie; le 16 mars 1880, *contre* l'application des lois existantes aux congrégations; le 8 février 1881, *contre* le divorce. M. R. de Casabianca n'a pas fait partie d'autres législatures.

**CASABIANCA** (PIERRE-PAUL DE), membre du Sénat, né à Bastia (Corse), le 13 septembre 1839, débuta dans la vie politique, en se présentant sans succès, comme candidat républicain, aux élections du 21 août 1881, pour la Chambre des députés, *contre* le candidat bonapartiste; il obtint 6,533 voix, tandis que l'élu, M. Gavini, en réunissait 7,406. Le 25 janvier 1885, M. de Casabianca devint sénateur de la Corse, par 477 voix sur 744 votants. Il siégea dans la gauche modérée, et soutint, avec la majorité, les ministères qui se succédèrent depuis lors au pouvoir; dans la dernière session, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et s'est abstenu (29 mars) sur la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats *contre* la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

**CASAMAJOR** (PIERRE), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, membre du district de Sauverre, puis membre du Directoire des Basses-Pyrénées, fut élu par ce département, le 11 septembre 1791, député à l'Assemblée législative, le 6<sup>e</sup> et dernier, avec 150 voix sur 271 votants. Il siégea dans la majorité, et prit la parole pour demander, le 17 février 1792, une enquête sur la conduite de Paviani, capitaine du 12<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, dénoncé comme ayant voulu livrer Perpignan aux Espagnols.

**CASEMAJOR** (AUGUSTIN-BERNARD), député à l'Assemblée législative de 1791, né le 19 août 1755, mort à Oloron (Basses-Pyrénées), le 15 août 1806, avocat à Oloron, et plus tard commissaire civil près le tribunal de cette ville, fit partie de la majorité de l'Assemblée législative, où le département des Basses-Pyrénées l'envoya le 8 septembre 1791, le 1<sup>er</sup> sur 6 élus, par 214 voix (345 votants).

**CASEMAJOR.** — Voy. GESTAS (COMTE DE).

**CASENAVE** (ANTOINE, CHEVALIER), membre

de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII à 1805, puis de 1810 à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Lambeye (Basses-Pyrénées), le 9 septembre 1763, mort à Paris, le 16 avril 1818, était, lors de la Révolution, substitut du procureur général au parlement de Pau. Après 1789, il devint officier municipal, et administrateur de son département, qui l'élut (6 septembre 1792) membre de la Convention, le 5<sup>e</sup> sur 7, par 238 voix (445 votants). Il siégea à la droite de l'Assemblée et vota *contre* la mort du roi. « La mort de Louis XVI, dit-il, est, dans mon intime conviction, le tombeau de la liberté publique et le triomphe des ennemis de la patrie. Les paradoxes et les sophismes que l'art a inventés, dans le cours de cette procédure, me confirment de plus en plus dans les principes que j'ai déjà manifestés; la cumulation de tant de pouvoirs incompatibles me paraît une monstruosité tyrannique à laquelle je ne veux avoir aucune part. Le seul Code pénal applicable à Louis est celui qui prononce sa déchéance: je ne l'ai déclaré coupable que dans ce sens. Le salut public commande à son égard une mesure de sûreté générale. Je conclus en conséquence: 1<sup>o</sup> à la reclusion de Louis et de sa famille jusqu'après la paix, et à leur exil perpétuel à cette époque; 2<sup>o</sup> à ce que les suffrages des membres qui n'ont point été à l'instruction de cette affaire ne comptent point pour le jugement; 3<sup>o</sup> à ce que, pour suppléer au défaut de récusation des membres qui sont suspects pour cette décision, la majorité des voix soit fixée aux deux tiers au moins. Je demande acte de mes propositions. » Casenave insista encore lors du débat sur la question du sursis, et proposa d'attendre l'acceptation de la constitution. Peu après, il demanda la mise en accusation de Marat, échappa aux proscriptions du 31 mai 1793, et sauva de l'échafaud Baragnay-d'Hilliers, le général Kilmaine et quelques autres. Après le 9 thermidor, envoyé en mission dans la Seine-Inférieure, il y prit des mesures pour l'approvisionnement des marchés, et ordonna le désarmement de la population, à qui des piques avaient été distribuées. Il passa au Conseil des Cinq-Cents, le 4 brumaire an IV, avec 207 voix, pour représenter son département, et obtint, le 25 germinal an VII, le renouvellement de son mandat. Casenave se montra favorable au 18 brumaire, et fut nommé par Bonaparte, le 19, membre de la « commission intermédiaire » chargée d'établir la nouvelle constitution. Député au Corps législatif dès son institution, le 4 nivôse an VIII, il en devint secrétaire en 1800, et fut appelé de nouveau à faire partie de l'Assemblée, (dont il devint le président), le 15 août 1810, par le Sénat conservateur, toujours comme représentant des Basses-Pyrénées; il avait cessé d'être député de 1805 à 1810. La Restauration le trouva en fonctions; il signala, le 8 juillet 1814, les abus résultant du droit que s'attribuaient diverses autorités municipales d'établir des contributions pour fournir à leurs dépenses, et fit décider que le recouvrement en serait interdit jusqu'à leur régularisation par une loi; il se prononça aussi *pour* la liberté de la presse, et *pour* le payement des dettes contractées par Louis XVIII à l'étranger. Élu enfin, le 13 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Pau à la Chambre des Cent-Jours, par 41 voix (80 votants) *contre* MM. Gachet, avocat, 21 voix, et M. Perrin, avocat, 13 voix, il dit, au moment où le ministre de la Guerre vint annoncer que Paris était en état de se

défendre, qu'il sacrifierait volontiers les deux maisons qu'il avait à Paris, et supplia ses collègues d'immoler tout intérêt particulier au salut de tous. Peu après, il obtint un congé pour cause de maladie. Les massacres du Midi et la mort de son ami, le général Mouton-Duvernet, l'achevèrent. Chevalier de l'Empire, du 15 juin 1812.

**CASIMIR-PÉRIER** (JEAN-PAUL-PIERRE), député de 1876 à 1889, né à Paris, le 8 novembre 1817, est le petit-fils de Périer (Casimir), *et ce nom* ministre de la monarchie de Juillet, et le fils aîné du ministre de M. Thiers. Un décret du président de la République, rendu en avril 1874, l'autorisa « à joindre, dit un biographe, le prénom polonais de Casimir au nom normand de Périer, définitivement et indéfiniment jusqu'à la consommation des Périer, des Normands et des Polonais. » M. Jean Casimir-Périer fit au lycée Bonaparte, et, sous la direction d'un précepteur allemand, M. Struve, de sérieuses études classiques : lauréat du concours général, il prit sa licence ès-lettres, puis il suivit les cours de la Faculté de droit. Capitaine de la garde mobile de l'Aube, qui fut appelée à Paris pendant le siège, il se conduisit avec bravoure, prit part au combat de Bagnoux (13 octobre 1870) et mérita d'être cité à l'ordre du jour et décoré de la Légion d'honneur. Du mois d'octobre 1871 au mois de février 1872, il remplit auprès de son père, alors ministre de l'Intérieur, les fonctions de chef du cabinet. Il débuta dans la carrière politique (juillet 1874) en se faisant élire, sous le patronage paternel, membre du Conseil général de l'Aube, puis il fit dans son département une vive campagne en faveur du général Sausser, candidat républicain conservateur à l'Assemblée nationale, contre l'ancien député bonapartiste, M. Argence. Il se présenta lui-même aux élections législatives du 20 février 1876, dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine : sans concurrent, il fut élu par 6,980 voix sur 8,033 votants et 10,933 inscrits, et prit place parmi les républicains modérés. Il s'inscrivit aux deux réunions du centre gauche et de la gauche républicaine, et vota : *contre* la proposition Raspail, tendant à l'amnistie plénière ; *pour* le projet de loi sur la collation des grades ; *pour* le projet de loi relatif à l'élection des maires, et modifiant la loi de 1874 ; *pour* l'ordre du jour Lausselat, Leblond, de Marcère, contre les menées ultramontaines. Il fut élu, le 14 octobre 1877, par 6,415 voix sur 9,913 votants et 11,227 inscrits, contre 3,403 à M. Walckenaër. Lors de la formation du cabinet républicain du 14 décembre, M. Jean Casimir-Périer fut appelé au poste de sous-secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, dont M. Pardoux était nommé ministre ; il le conserva jusqu'à la retraite du cabinet Dufaure (31 janvier 1879), et aborda plusieurs fois la tribune au nom du gouvernement. Il soutint la politique opportuniste, vota *pour* l'invalidation de Blanqui, *pour* le retour du Parlement à Paris, *pour* l'article 7 et les diverses lois sur l'enseignement, etc. Rapporteur, en 1880, de la proposition Louis Blanc sur l'amnistie plénière, il conclut au rejet. Il fut réélu le 21 août 1881, par 6,756 voix (9,126 votants, 10,082 inscrits), contre M. Peigné-Crémeux, 1,954. Dans la législature, il se prononça : *contre* la mairie de Paris, *contre* l'abrogation du Concordat, *contre* le principe de l'élection de la magistrature. Le 1<sup>er</sup> février 1883, il donna sa démission

de député pour ne pas s'associer à la mesure qui déposait les membres des familles ayant régné sur la France de leurs fonctions militaires. Il adressa alors à ses électeurs une lettre ainsi conçue :

Paris, 1<sup>er</sup> février 1883.

« Mes chers concitoyens,

« Les circonstances ne me permettant pas de concilier mes devoirs de famille avec la conduite que me dictent ma conscience et mes convictions républicaines, j'ai adressé ma démission de député à M. le président de la Chambre. Si, en renonçant à la vie politique, j'impose silence à mes opinions, je demeure invariablement fidèle à ma foi politique. Dans ma retraite, je chercherai, mes chers concitoyens, à vous être utile, et je n'oublierai jamais les témoignages de confiance et de sympathie que vous m'avez prodigués. Croyez, je vous prie, à ma reconnaissance et à mon dévouement. »

« CASIMIR-PÉRIER. »

M. J. Casimir-Périer se fit réélire un mois après, le 18 mars 1883. Il vint reprendre sa place dans la majorité et fut sous-secrétaire d'Etat à la guerre lors de l'entrée du général Campenon au ministère. Il vota *pour* les crédits du Tonkin, *pour* la loi sur les récidivistes, *pour* le maintien de l'ambassade auprès du pape, etc. Porté sur la liste opportuniste, le 4 octobre 1885, il fut élu député de l'Aube, avec 41,836 voix (66,086 votants, 78,207 inscrits.) La nouvelle Chambre le choisit pour un de ses vice-présidents. Il opina *contre* la révision, *pour* les cabinets Rouvier et Tirard, et il s'est prononcé, dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *pour* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

**CASIMIR PÉRIER.** — Voy. PÉRIER.

**CASSAGNAC** (DE). — Voy. GRANIER.

**CASSAGNEAU.** — Voy. SAINT-GERVAIS (DE).

**CASSAGNES DE BEAUFORT.** — Voy. MIRANON (MARQUIS DE).

**CASSAGNOLES** (LOUIS-JEAN-MARIE), député de 1816 à 1820, de 1822 à 1824, de 1828 à 1831, et pair de France, né à Vic-Fezensac (Gers), le 6 septembre 1753, mort à Vic-Fezensac, le 25 août 1838, se montra partisan de la Révolution, fut incarcéré comme suspect pendant la Terreur, et rendu à la liberté après le 9 thermidor. Membre du directoire du Gers, il fut élu juge au tribunal d'Auch, siégea sous l'Empire au tribunal d'Agen, et était premier président à la cour royale de Nîmes, lorsqu'il fut élu député, le 4 octobre 1816, par le collège de département du Gers, avec 104 voix sur 202 votants et 267 inscrits. Il débuta à la Chambre en proposant l'abrogation de l'art. 11 de la loi du 9 novembre 1815 sur les cris séditieux, et réclama le droit commun pour ce genre de délit « qui ne suppose pas toujours un véritable esprit de sédition. » Dans la discussion du budget, il prit la défense des contribuables et demanda l'intervention des conseils d'arrondissement et des conseils généraux dans la confection du cadastre. Compris dans le renouvellement